

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES CANAUX REUNIS DE VILLARD ST PANCRACE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 mars 2023

Conformément aux statuts de l'ASA, sur convocations nominatives, par voies de presse et par affichage sur la Commune de Villard St Pancrace les membres de l'association se sont réunis à 18H00 à la salle des associations communale.

Après avoir constaté que le quorum n'est pas atteint (16 présents ou représentés sur 701 mandataires), le Président convoque les associés dans les mêmes conditions à la deuxième assemblée des propriétaires.

A 18H30 l'ASA a tenue son Assemblée Générale annuelle sous la présidence de Jacques FINE. Marina BLAIS est secrétaire de séance.

Aucune condition de quorum n'étant requise, la liste des présents et représentés est établie. Elle est élargie par les 16 associés constituant l'Assemblée.

➤ **Bilan d'activité :**

Suite à la convention signée avec la Commune, l'aménagement des banquettes du canal de l'Église et du canal de Papon a été réalisé au printemps 2022.

Il présente un double avantage :

- Permettre dorénavant aux randonneurs pédestres d'emprunter les cheminements le long des canaux porteurs.
- Faciliter l'entretien de ces canaux par des moyens mécaniques.

Canal Papon : l'effondrement début septembre 2022 de la goulotte du ravin de Couversières a rendu le canal inutilisable. Dans l'urgence avant la première chute de neige et afin de pouvoir remettre le canal en eau dès le printemps des travaux conséquents ont été décidés par le Syndicat. A savoir :

- Faire réaliser un tuyau de diamètre 400 mm et d'une longueur de 9 mètres et de faire évacuer les débris de la goulottes avec caillebotis et garde corps pour sécuriser le franchissement. Le devis d'un montant de 6278€ de l'entreprise MASSE a été retenu.
- Renforcer la goulotte du ravin amont de Couversières avec deux tuyaux ECOPAL 400mm.
- Vu l'inaccessibilité des lieux de faire transporter l'ensemble du matériel et évacuer les débris de la goulotte usagée par hélicoptage.
- Réaliser les travaux de génie civil en régie avec les volontaires de l'Association. Travaux qui ont partiellement été exécutés en novembre et vont être achevés en avril.

Canal Neuf : Suite aux travaux réalisés au niveau de la vanne de régulation, l'échelle limnétrique de mesure des prélèvements n'est plus opérante. La pose d'une vanne pour limiter les surcharges du canal et limiter les risques de débordements ainsi que le busage posé immédiatement après cette dernière provoquent une surélévation de l'eau. Les mesures sur l'échelle sont par le fait erronées.

Rendez-vous est pris avec la Chambre d'Agriculture. Un technicien doit définir les travaux à réaliser pour la pose d'une nouvelle échelle.

➤ **Bilan financier :**

Le budget de l'ASA est de :

Recettes

- Montant du rôle 2022 soit **12 390,19€** pour une recette totale de **12392,15 €**

Dépenses

- Section fonctionnement **17 616,84 €**
- Section investissement **0 €**

- Le budget 2023 est établi à **5227.75 €** pour la section investissement,

et **65 209,23 €** pour la section fonctionnement.

➤ **Questions diverses :**

Les restrictions sur les prélèvements lors de l'été 2022 ont généré quelques conflits d'usagers. Le débit limité des canaux porteurs a permis d'irriguer les cultures vivrières. Cette situation a permis de se rendre compte qu'au dessous d'un certain débit les canaux ne sont plus alimentés sur leurs partie finale. Les panneaux mis en place en tête des canaux pour expliquer le pourquoi de ces débits limités ont été respectés.

Mr BARRATA s'interroge sur l'avenir des servitudes et l'irrigation des parcelles avales du projet d'un futur lotissement au lieu dit «La Cure ». Le Président, s'agissant de servitudes dans le domaine privé, conseille aux riverains d'être vigilant sur le respect de leurs droits. L'ASA, lors de sa consultation par la mairie en vue du permis de lotir, demandera que chaque parcelle soit raccordée au réseau et que l'arrosage des parcelles avales soit respecté.

Conformément à la décision de l'A.G du 7 avril 2022 un colis a été remis à Mr Paul TRAVAIL et Henri IMBERT après qu'ai été retracé leur longue présence au sein du Syndicat de notre ASA.

Les corvées sont prévues le 22 avril pour le canal de l'Église ; le 29 avril pour le canal Neuf et le canal Rancurel et le 6 mai pour le canal Papon.

Personne ne demandant plus la parole, le Président clôt l'Assemblée Générale à 19h30.

Le Secrétaire de séance
BLAIS, Marina



Le Président
FINE, Jacques

